

3 L'expertise citoyenne

Yann Bérard

La notion d'« expertise citoyenne » est difficile à appréhender, car elle est contre-intuitive, voire paradoxale. Pourquoi paradoxale ? Parce qu'elle rompt avec deux « grands partages » qui caractérisent les sociétés modernes : d'un côté, le partage entre les spécialistes et les profanes ; de l'autre, le partage qui impose une distance entre les citoyens ordinaires et leurs représentants institutionnels.

Dans le premier cas, la notion d'« expertise profane » (en anglais *lay expertise*) relève de façon évidente du paradoxe, dans la mesure où elle associe une figure du savoir (l'expert) à une figure qui en est en principe dépourvue (le profane) ; étymologiquement, le terme « profane » (du latin *pro* « devant » et *fanum* « lieu consacré ») désigne d'ailleurs celui qui se situe « en dehors » du savoir. À cet égard, il convient sans doute de marquer une différence entre « savoir » et « expertise », au sens où un savoir peut être d'usage ou de proximité là où une expertise suppose l'inscription de ce savoir dans un processus d'action publique et sa reconnaissance sociale. Dans le second cas, la promotion d'une telle « compétence profane » peut s'associer à une revendication accrue d'autonomie personnelle, locale ou professionnelle face à des formes d'autorité savante, hiérarchique ou technocratique. Sur ce point, le pluriel s'impose donc aussi bien quant à la catégorie *des* savoirs qu'à celle *des* expertises. Cette revendication d'autonomie des citoyens

ordinaires se renouvelle singulièrement dans le contexte d'une multiplication des risques perçus de type environnemental ou sanitaire à la fin du XX^e siècle, souvent au croisement d'aspirations militantes et de travaux de sciences sociales.

Le caractère paradoxal de la notion d'expertise citoyenne ne s'arrête pas à la remise en question de ces deux grands partages. Comme le montrent de récents travaux sur la construction des problèmes publics, l'irruption des savoirs profanes dans les controverses scientifiques conforte par des voies inattendues le « modèle de l'expertise », en suivant une logique de rationalisation toujours plus poussée de la vie démocratique (Lascoumes, 2011). L'essor des technologies collaboratives en constitue un bon exemple au regard de l'une des dimensions organisationnelles de l'expertise citoyenne (voir le chapitre de Millerand, Heaton et Myles). À ce titre, l'expertise citoyenne se rapporte à une dynamique sociale particulière que l'on peut résumer ainsi : confrontés à une conjoncture problématique, les savoirs profanes appellent à être légitimés socialement au nom d'une compétence propre, laquelle présuppose l'existence ou l'ouverture d'un champ d'action publique adapté à la situation. C'est cet enjeu de la légitimation des savoirs profanes comme sources d'expertises qui conduit à englober, à côté de situations fortement codifiées, les situations peu formalisées où l'expérimentation d'un savoir en quête de reconnaissance tant sociale que scientifique est rendue possible.

En rupture avec de grands partages de la vie politique moderne, tout en confortant le modèle de l'expertise, la notion d'expertise citoyenne multiplie ainsi les tensions : entre dénonciation des experts scientifiques et valorisation de la diffusion des savoirs, entre émancipation démocratique et « nouvelle » technique de gouvernement, il n'est pas toujours aisé d'y voir clair. Comment s'y retrouver ?

Nous nous y prendrons en trois temps. Nous présenterons d'abord les travaux pionniers de sociologie des sciences et de

sociologie politique qui, en mettant l'accent sur des controverses qui débordent le seul cadre scientifique, ont conduit à valoriser le rôle des savoirs d'usage et de proximité (dits « profanes ») dans l'action publique. Nous verrons ensuite comment ces enquêtes ont reformulé certains problèmes de la sociologie de l'expertise ; dans ce cadre, il devient important d'éviter de diluer la catégorie d'« expert », au point où chacun pourrait prétendre à ce rôle de manière équivalente. Enfin, nous discuterons des conditions de la reconnaissance sociale des savoirs profanes à l'ère de la société des alertes et du risque, pour montrer que l'entrée en expertise des citoyens, comme personnes privées et comme sujets politiques, emprunte des chemins très variables.

Savoirs profanes

Si l'expertise citoyenne contribue au déploiement des controverses dans l'espace public ainsi qu'au renouvellement des connaissances, c'est avant tout en mettant en cause le « grand partage » issu de la modernité qui sépare les scientifiques des personnes ordinaires (Callon, Lascoumes et Barthe, 2014 [2001]). Au cours des années 1990, une série de travaux – notamment anglophones – bousculent les catégories de l'expertise scientifique traditionnelle : l'accent est porté sur la reconnaissance de l'expérience « pratique » des profanes, en rupture avec un schéma réductionniste assimilant ces derniers à de simples réceptacles de l'information savante. De là résulte un intérêt marqué pour la déconstruction du « travail de frontières » entre expert et non-expert, c'est-à-dire ce qui sépare autant que ce qui rapproche des manières différentes de connaître et d'éprouver le monde. Parler de « savoirs profanes » revient dès lors à s'interroger non seulement sur la pluralité des savoirs, mais également sur leur distribution dans la société, en soulignant la place et le rôle des équipements matériels et cognitifs, des affects

et du corps dans l'expérience des problèmes publics. À cet égard, trois enquêtes pionnières méritent d'être mises en avant.

La première est celle du sociologue américain Phil Brown (1992) sur la mobilisation de victimes de produits toxiques dans une localité des États-Unis, à partir de laquelle il développe la notion d'« épidémiologie populaire » (*popular epidemiology*). Brown décrit la mobilisation des résidents de la ville de Woburn (Massachusetts) pour faire la démonstration du lien entre ce que ces derniers perçoivent alors comme un nombre anormalement élevé de leucémies infantiles et la présence de déchets chimiques abandonnés à proximité par diverses entreprises industrielles, que l'on suspecte fortement d'avoir entraîné une contamination des eaux de consommation. À cet égard, il montre que les profanes et les scientifiques entretiennent des vues conflictuelles sur la façon de collecter et d'interpréter les données, tenant compte de besoins, de méthodes et d'objectifs différents. Plus précisément, il distingue huit étapes dans l'engagement et la mobilisation des citoyens : 1) recensement de problèmes sanitaires et de polluants ; 2) mise en hypothèse d'un lien de causalité ; 3) partage de l'information ; 4) échange avec les représentants politiques et les experts professionnels ; 5) regroupement en vue de poursuivre les investigations ; 6) études officielles (lesquelles, précise Brown, ne trouvent généralement pas d'association entre les polluants et des effets sur la santé) ; 7) enrôlement par les profanes de leurs propres spécialistes en vue de conduire de nouvelles enquêtes ; 8) confrontation des résultats. Brown définit ainsi la notion d'épidémiologie populaire comme le processus par lequel des citoyens ordinaires collectent eux-mêmes des données, mobilisent et confrontent des connaissances scientifiques en vue de comprendre la distribution et les causes d'une maladie. Ce faisant, l'épidémiologie populaire ne témoigne pas que de la diffusion du paradigme épidémiologique ; il s'agit aussi d'une critique de l'épidémiologie savante qui appelle une action collective, susceptible de mettre en cause

les modalités mêmes d'évaluation du risque ou de la régulation sanitaire et de déboucher sur des actions en justice.

Le deuxième cas qui concourt singulièrement à la promotion de la notion d'« expertise profane » est l'étude du sociologue américain Steven Epstein (1995) sur la participation à la recherche des mouvements sociaux dans la lutte antisida aux États-Unis. Epstein confronte la grande diversité des acteurs intervenant dans la lutte contre le sida (scientifiques, médias, activistes, etc.) aux difficultés qui entourent la construction d'une connaissance crédible de l'épidémie. Dans ce contexte, il s'intéresse plus particulièrement à la manière dont les mouvements sociaux établissent leur crédibilité en adoptant le langage de la science médicale. Sur ce point, il met en évidence quatre « tactiques » (*credibility tactics*) qui s'articulent les unes aux autres : 1) l'acquisition d'une compétence culturelle ; 2) l'établissement d'une représentation politique ; 3) la mise en relation de revendications épistémologiques et éthiques ; 4) la prise en compte des controverses antérieures. De cette manière, Epstein montre comment les mouvements sociaux contribuent à l'élaboration de la connaissance scientifique en infléchissant certaines pratiques de la recherche biomédicale ou les techniques thérapeutiques. Plus largement, cette expertise citoyenne se déploie à l'encontre d'un double préjugé : celui voulant que la science constitue un espace autonome, vierge de toute influence extérieure ; et celui selon lequel le rôle des « profanes » (*lay people*) dans les controverses est purement passif, comme une ressource ou un allié toujours disponibles à l'usage des entrepreneurs scientifiques. En réalité, les mouvements sociaux qu'étudie Epstein se montrent capables de défendre leurs propres stratégies à l'intérieur du champ scientifique tout en contribuant à élaborer des savoirs basés sur des relations et des identités originales, qui ouvrent la voie à de nouveaux formats institutionnels.

Troisième enquête marquante : celle du sociologue britannique Brian Wynne (1996), qui rend compte des controverses entre

savants et profanes autour de l'identification d'une source de contamination radioactive longtemps niée par les pouvoirs publics. Wynne inscrit son analyse dans une discussion des thèses de Beck et de Giddens sur la « société du risque », auxquels il reproche de ne prêter aucune valeur à la réflexivité ordinaire, par contraste avec une vision du monde scientifique fortement outillée, qui priverait l'expertise citoyenne de contenu et d'autorité. Pour Wynne, il s'agit toutefois d'une conception « faible » de l'expertise, en ce sens qu'elle ne tient compte ni de la porosité ni du caractère construit des frontières entre expert et non-expert, dont la « séparation des savoirs » (*expert-lay knowledge divide*) est jugée à la fois artificielle et contre-productive. Il fonde sa critique sur l'observation des interactions conflictuelles qui se nouent entre des scientifiques et des éleveurs de moutons du comté de Cumbria, région montagneuse du nord-ouest de l'Angleterre, sujets à des restrictions administratives dues à une contamination radioactive d'abord attribuée à l'accident de la centrale de Tchernobyl en 1986. L'expérience mise en avant par les éleveurs conduit à montrer que la contamination découle en réalité d'un incident survenu une trentaine d'années plus tôt, en 1957, dans le complexe nucléaire de Sellafield, situé à proximité des zones de pâturage. Wynne montre que la défiance des éleveurs vis-à-vis des scientifiques tient au sentiment que leurs compétences propres, tirées d'une connaissance intime et ancienne des lieux et de leurs troupeaux, sont purement et simplement ignorées. *A contrario*, il souligne la façon dont l'expertise scientifique incorpore des présupposés sur les valeurs et les comportements humains, qui conduisent les experts à présumer l'ignorance, voire l'irrationalité des éleveurs et de leur résistance. Ces mêmes scientifiques, pourtant, se révèlent étroitement dépendants d'autres acteurs sociaux, politiques et économiques notamment. Wynne en conclut que la société du risque court surtout le risque de l'aveuglement culturel des « systèmes experts » qui occultent la pluralité des savoirs et leur distribution dans la société.

Ces travaux pionniers inspirent deux manières d'appréhender l'expertise citoyenne, distinctes mais pas nécessairement exclusives. La première consiste à mettre l'accent sur la capacité des acteurs profanes à entrer dans une logique de production scientifique (Brown, Epstein), tandis que la seconde revient à insister davantage sur l'existence de savoirs pratiques, subjectivement incorporés, irréductibles à une logique purement savante (Wynne). En France, Callon, Lascoumes et Barthe (2014 [2001]) relaient ces analyses par d'autres exemples, pour montrer comment des profanes disputent l'autorité de savoirs issus de la « recherche confinée » en laboratoire et forgent leurs propres savoirs de « plein air », en se faisant spécialistes de problèmes qui les concernent. Plus largement, ces auteurs voient dans la multiplication des « forums hybrides », en particulier l'institutionnalisation de pratiques délibératives (conférence de consensus, débat public, etc.), des signes forts de l'avènement d'une « démocratie dialogique », qu'ils appellent de leurs vœux. Ce faisant, ils enjoignent à relativiser l'autre « grand partage », celui qui met à distance les citoyens ordinaires de leurs représentants institutionnels. Mais dans quelle mesure les savoirs incorporés et subjectivés des profanes diffèrent-ils des connaissances formalisées et codifiées des scientifiques ? La revendication d'une expertise profane rend cette interrogation particulièrement difficile, car même si l'on peut considérer le savant et le profane comme des personnes toutes deux compétentes, les critères qui permettent de les distinguer entre eux, quant à eux, restent flous.

Repenser l'expertise ?

Placée sous le signe de la crise des modes de prise de décision face au destin technologique des sociétés modernes, la réflexion de Collins et Evans (2007) engage une mise à plat des principaux problèmes épistémologiques soulevés par l'irruption des savoirs

profanes sur le terrain de l'expertise scientifique. Pour ces auteurs, le dilemme n'est certes pas nouveau, mais il a la dent dure : doit-on baser les décisions techniques sur la seule opinion des « meilleurs experts », au risque d'être publiquement accusé de confisquer le pouvoir politique, ou doit-on étendre la légitimité démocratique de ces décisions en élargissant la participation des publics, au risque de l'indécision ? Face à ce questionnement, Collins et Evans distinguent deux problèmes : celui de la légitimité et celui de l'extension. Selon eux, la sociologie des sciences a permis de résoudre le problème de la légitimité en montrant que la prise de décisions techniques pouvait et devait être élargie au-delà du seul groupe des experts scientifiques. En revanche, elle n'a pas réussi à résoudre le problème de l'extension, en ne posant pas de limites clairement établies à l'expertise, eu égard notamment à la participation des profanes. À ce titre, ils rejettent l'oxymore expertise profane, pour lui préférer la notion d'« expertise fondée sur l'expérience ». Dans cette voie, leur réflexion s'outille de nombreux concepts innovants.

Au fondement de leur approche, Collins et Evans différencient l'expertise commune (*ubiquitous expertise*) de l'expertise spécialisée. Partagée par tous, l'expertise commune rassemble les nombreuses compétences que chaque membre d'une société doit posséder afin d'y vivre, à l'instar du langage parlé naturel. Avec cette expertise, chaque individu fait valoir un important capital de « connaissances tacites » – concept clé emprunté à Michael Polanyi –, soit toutes ces choses que l'on sait faire sans forcément être en mesure d'explicitier les règles qui permettent de les faire. Ainsi, l'expertise commune correspond essentiellement aux aptitudes que les individus acquièrent en cheminant dans la vie. Dans ce cas, le problème de l'extension ne se pose pas, puisque tout le monde peut être considéré comme un expert qui contribue à la vie sociale sans nécessairement s'en rendre compte. Cela dit, cette expertise partagée communément, malgré son vaste capital de

connaissances tacites, ne doit pas être confondue avec l'expertise technique des spécialistes.

En effet, le savoir des experts (spécialisés) repose également en partie sur des connaissances tacites, mais celles-ci sont propres à la communauté spécialisée. Pour acquérir une telle connaissance tacite spécialisée, il est nécessaire d'avoir été immergé dans un domaine spécialisé. À ce titre, Collins et Evans distinguent deux types d'expertise spécialisée : l'expertise contributive et l'expertise interactionnelle. L'expertise contributive désigne ce qui est requis pour exercer une activité avec compétence dans un domaine spécialisé ; sa possession traduit la pleine maîtrise d'une connaissance tacite spécialisée. L'expertise interactionnelle se définit quant à elle par la maîtrise du langage d'un domaine spécialisé, mais dénuée de compétence pratique ; cette expertise implique une capacité à interagir et à discuter d'un domaine spécialisé, sans être en mesure de réaliser pratiquement ce dont il est question. Ainsi, l'expertise interactionnelle est typiquement celle que l'on peut associer au journaliste spécialisé ou au critique d'art, par exemple. Toutefois, l'expertise interactionnelle ne saurait se limiter au déploiement d'un ensemble de propositions formelles, dans la mesure où son acquisition requiert l'acculturation à l'intérieur d'une communauté linguistique spécifique. C'est pourquoi l'expertise interactionnelle ne peut s'apprendre qu'en interaction avec des communautés qui possèdent une expertise contributive ; inversement, l'expertise contributive ne peut s'acquérir auprès de ceux qui ne possèdent qu'une expertise interactionnelle.

À côté des expertises communes et spécialisées, Collins et Evans introduisent une troisième catégorie d'expertise qu'ils appellent « métaexpertises ». D'une façon générale, les métaexpertises désignent des expertises qui jugent d'autres expertises (voir le chapitre de Bouchard et Montminy). Ce concept précise la manière dont les auteurs entendent réintroduire la participation d'acteurs profanes dans les débats techniques, en proposant une

vaste classification des expertises, une architecture dont le centre serait l'expertise interactionnelle. Ils distinguent à cet effet deux grands ensembles de métaexpertises. Le premier rassemble les prérogatives de ceux qui jugent d'autres experts par la maîtrise de connaissances propres à un domaine spécialisé (*internal meta-expertises*). L'évaluation d'un article soumis à publication ou d'un projet par des pairs en offre une bonne illustration. Le second ensemble de métaexpertises comprend ceux qui jugent d'autres experts sans pour autant posséder la même expertise (*transmuted expertise*). Ces métaexpertises reposent sur un certain degré d'expertise commune et une « connaissance locale », qui permettent d'effectuer deux types de jugement ou de discrimination : une « discrimination commune » (*ubiquitous*) renvoyant aux jugements ordinaires (sur la famille, les voisins, les étrangers, etc.), d'une part ; une « discrimination locale », souvent associée aux formes d'expertise profane, d'autre part.

À ce titre, Collins et Evans discutent des travaux de Wynne sur les éleveurs de moutons. Selon eux, le travail de Wynne a eu une influence à la fois positive et négative dans la définition et la résolution du problème de l'extension : d'un côté, ils accordent effectivement à Wynne d'avoir montré que l'expertise technique ne saurait appartenir aux seuls experts attitrés ; d'un autre côté, cependant, ils lui reprochent d'avoir entraîné une confusion en étendant l'expertise aux « profanes », sans préciser la nature de l'expertise en question. À leur avis, Wynne aurait dû la qualifier de manière plus formelle et plus élaborée. Car les éleveurs disposent bien d'une expertise contributive, liée à une connaissance intime et ancienne des lieux et de leurs troupeaux, quoiqu'ils soient sans diplôme ni certificat professionnel. Face à l'expertise spécialisée des scientifiques, ils se montrent donc aptes à opérer des « discriminations locales » dans une logique de métaexpertise, qui conduit à relativiser la contribution des experts professionnels, soit à exercer un contrôle sur la validation de leur discours. Pour

Collins et Evans, le choix de l'expression d'« expertise profane » est donc malencontreux, puisqu'elle entretient l'idée selon laquelle les profanes posséderaient une expertise de même nature que celle des scientifiques, alors qu'il n'en est rien. Des critiques similaires sont adressées à Epstein.

En résumé, Collins et Evans reprochent à ces études d'avoir voulu résoudre le problème de la légitimité sans prendre au sérieux le problème de l'extension. Bien sûr, le problème de l'extension découle en partie de celui de la légitimité : il concerne les frontières qui déterminent la contribution légitime du public aux choix technologiques. Néanmoins, pour Collins et Evans, ceux qui peuvent contribuer à ces débats doivent « savoir de quoi ils parlent », et c'est pourquoi l'extension des débats ne peut inclure n'importe qui, ni tout le monde. En ce sens, on peut qualifier leur approche de l'expertise et de la démocratie de conservatrice, puisqu'elle restreint la participation des citoyens au débat ; elle est en revanche libérale au sens où elle admet la compagnie de « ceux qui savent de quoi ils parlent » auprès des experts attitrés. En prônant une approche normative de l'expertise, Collins et Evans demeurent cependant en retrait d'approches plus attentives aux jeux d'acteurs et de pouvoirs dans lesquels s'inscrit empiriquement la reconnaissance publique des savoirs profanes. Cette limite est patente si l'on tient compte d'autres travaux plus ancrés dans la sociologie politique. Ceux-ci révèlent qu'il est essentiel de ne pas séparer la formation de l'expertise citoyenne du contexte sociopolitique qui conditionne son existence.

Situations d'expertise

Le traitement relativement décontextualisé de l'expertise que proposent Collins et Evans conduit à relever l'importance d'étudier les situations concrètes d'expertise pour mieux appréhender les ressorts de la reconnaissance sociale des savoirs profanes.

Cet enjeu permet d'insister sur le caractère foncièrement situé des savoirs profanes, fondés dans des pratiques et une réflexivité (sur soi, son milieu ou ses façons d'agir) singulières, mais dont le « devenir-expert » (Trépos, 1996) se révèle tout aussi étroitement dépendant d'autres formes de savoirs et de pouvoirs. C'est dans cette optique que l'on peut mettre à profit l'apport d'enquêtes qui décrivent de quelles manières l'expertise citoyenne relève de dynamiques d'assemblage multiples, parfois extrêmement fines, alternant entre des logiques d'inclusion, d'exclusion ou d'hybridation de compétences variées, qu'elles soient « savantes » ou « profanes ». Afin de restituer ces nuances, nous mettrons à l'épreuve les catégories de Collins et Evans pour mieux apprécier la portée empirique des concepts présentés plus haut. Deux enquêtes récentes se prêtent à une telle relecture.

Dans la lignée des recherches sur la sociologie de la traduction et des lanceurs d'alerte, Terral et Weisbein (2010) analysent la manière dont un monde social considéré *a priori* comme marginal – celui du surf – déploie en son sein une expertise publiquement reconnue en matière de surveillance et de gestion des littoraux. En distinguant des considérations d'ordre épistémique et d'ordre social (incluant ici les non-humains), ils montrent que la construction de « l'expertise des surfeurs » se fonde sur une amalgamation de savoirs hétérogènes, traduisant le passage d'une connaissance tacite liée à la pratique du surf (présence sur l'eau, lecture des vagues, « monde inspiré », etc.) à une expertise spécialisée sur le traitement des risques sanitaires et environnementaux. Ils analysent les interactions qui se nouent entre une association militante – la Surfriider Foundation Europe (SFE) – et d'autres acteurs évoluant au voisinage d'arènes politico-administratives après la marée noire engendrée en 2002 par le naufrage du *Prestige* sur les côtes du golfe de Gascogne. Au départ une ONG américaine, née en 1984 de problématiques singulières (la pollution récurrente de la plage de Malibu, à Los Angeles, et un projet d'aménagement

déposé par les autorités fédérales), l'association met à contribution l'important capital de connaissances tacites des surfeurs dans le cadre de nouveaux dispositifs de surveillance du littoral. À côté de manières d'être décriées comme « manquant de sérieux » ou comme des manifestations de type « pas dans ma cour » (ou *NIMBY, not in my backyard*), la SFE déploie une expertise contributive de plus en plus instrumentée et sophistiquée (bactériologie, courantologie, droit de l'aménagement, santé publique, etc.). Cette évolution est rendue possible grâce aux compétences techniques des membres dont se dote l'association, mais aussi par les liens qu'elle tisse avec des institutions scientifiques, qui lui permettent d'en synthétiser les résultats dans une expertise unique. Ainsi, les dispositifs de surveillance qui exploitent les connaissances tacites des surfeurs rendent manifeste leur capacité de vigilance et de détection des alertes, comme en atteste, par exemple, la supériorité des « pavillons noirs » sur les données abstraites, ponctuelles et cloisonnées produites par les services techniques des administrations. Cette reconnaissance institutionnelle de la place de SFE dans les dispositifs de surveillance du littoral a pour effet d'asseoir l'existence des surfeurs comme lanceurs d'alerte et, plus encore, d'étendre leur expertise des épisodes de crise aux périodes ordinaires, dans la mesure où les surfeurs eux-mêmes apparaissent aux yeux de certains acteurs politiques et administratifs comme des usagers incontournables de la mer.

Jouzel et Prete (2015), pour leur part, se sont intéressés au travail politique de mise en visibilité de problèmes de santé environnementale jusque-là ignorés, en s'interrogeant sur le rôle que jouent certains acteurs intermédiaires dans les mobilisations de victimes associées à des processus d'épidémiologie populaire. Leur enquête porte sur une mobilisation inédite en France, celle des agriculteurs qui s'estiment malades en raison de leur exposition aux pesticides. Jouzel et Prete insistent sur l'importance de l'expertise interactionnelle dans la mise en œuvre par les citoyens

eux-mêmes d'actions réglementaires et en justice, qui recourent aussi des enjeux plus politiques. En 2011, un groupe restreint de familles d'agriculteurs fonde l'association Phyto-victimes, dans le but d'œuvrer à la reconnaissance légale du préjudice subi par les travailleurs intoxiqués et d'obtenir un contrôle plus strict des produits phytosanitaires. Dans cette histoire, Jouzel et Prete montrent l'influence qu'a exercée un groupe restreint de militants proches de l'écologie politique, engagés dans une critique des méfaits sanitaires et environnementaux des pesticides, sur fond de mise en cause du productivisme agricole. La capacité particulière de ces militants à relayer l'expérience des agriculteurs repose sur la mobilisation de registres variés d'expertise spécialisée et de métaexpertise. Face à des agriculteurs qui pratiquent pour la plupart une agriculture intensive et ne disposent pas d'expérience militante, ils interviennent à un double niveau : d'une part, comme « courtiers » qui mettent les victimes en contact entre elles et avec d'autres militants souvent dotés d'une forte expertise interactionnelle, voire contributive (journalistes, avocats, scientifiques engagés, etc.) ; d'autre part, comme « entrepreneurs de morale » qui fournissent des ressources matérielles et des cadres interprétatifs, soit une expertise interactionnelle qui leur est propre, encourageant certains agriculteurs à se considérer comme victimes et à s'engager dans une action collective. Jouzel et Prete montrent aussi que l'institutionnalisation du mouvement des Phyto-victimes s'accompagne d'une renégociation des termes de l'alliance initiale : la structuration du mouvement et son inscription dans la durée révèlent des divergences qui rendent problématique le travail de coalition, mêlant des considérations stratégiques d'efficacité politique (transition vers le « bio », conversion à l'agriculture biologique) et des considérations d'ordre symbolique (identité de victimes). Ces épreuves font ressortir en quoi l'enrôlement des savoirs profanes dans la mise en cause juridico-technique de l'usage des pesticides est une démarche négociée,

qui oscille entre l'affirmation d'une identité de victimes par les agriculteurs concernés et la définition d'un coupable identifié par les militants écologistes.

Ces enquêtes montrent que la reconnaissance des savoirs profanes dépend de processus complexes qui gagnent à être déconstruits, au même titre que l'expertise scientifique, pour ne pas faire l'objet d'un nouveau mythe de la modernité réflexive. Au-delà des enjeux strictement épistémiques, normatifs ou même organisationnels, elles montrent que la position sociale qu'occupe l'expertise citoyenne dépend fortement des relations que les scientifiques et les profanes entretiennent entre eux, mais aussi avec l'ensemble des acteurs sociopolitiques concernés par les problèmes en cause (élus, militants, fonctionnaires, journalistes, avocats, etc.). Sur ce point, les catégories de Collins et Evans paraissent utiles pour ne pas fondre l'expertise des personnes ordinaires dans le magma indistinct de l'expertise en général. L'analyse des situations d'expertise, attentive aux dynamiques multiples et enchevêtrées du « devenir-expert » citoyen, met quant à elle en avant les mouvements fins susceptibles de faire passer d'une identité d'acteur profane à une autre : d'usager à lanceur d'alerte, de malade à victime, etc. La diversité et le caractère situationnel de ces façons d'« entrer dans l'expertise » rendent manifeste l'intérêt d'une analyse des conditions de reconnaissance publique des savoirs profanes, une dimension que masquerait une vision essentialiste de l'expertise.

La fin de la « contre-expertise » ?

Quelles grandes configurations d'expertise ressortent de cette montée en puissance des citoyens ordinaires dans les controverses publiques ? Sur le plan épistémique, on l'a vu, deux orientations se dégagent des travaux pionniers : la première conduit à mettre l'accent sur la capacité des acteurs profanes à entrer dans une logique de production scientifique, tandis que la seconde revient à

insister sur l'existence de savoirs pratiques, subjectivement incorporés, irréductible à une logique savante. Ces orientations ne sont pas mutuellement exclusives. À cet égard, les catégories de Collins et Evans se montrent précieuses pour distinguer formellement l'expertise des personnes ordinaires et celle des scientifiques, et décrire la variété de leurs interactions. Quant à elle, l'analyse des situations d'expertise indique que l'existence d'une expertise citoyenne dépend également d'une multitude d'acteurs, selon les situations : scientifiques ou profanes, mais aussi militants, politiques, administratifs, etc.

Sur le plan politique, il en résulte deux directions possibles. La première justifie la reconnaissance des savoirs profanes par une logique de mouvement social animé d'un sens moral de la justice, tandis que la seconde fait dépendre cette reconnaissance de leur inscription dans des dispositifs – participatifs ou délibératifs – conventionnels. Sur ce dernier point, les procédures de débat public qui ont vu le jour dans les démocraties au cours des vingt dernières années (déchets nucléaires, OGM, nanotechnologies, changement climatique, etc.) prévoient la constitution systématique d'une expertise citoyenne. Sur le plan historique, on peut considérer cette logique d'institutionnalisation comme une conséquence de la multiplication des pratiques de contre-expertise qui ont accompagné les grandes controverses environnementales et sanitaires de la fin du XX^e siècle, avec l'essor de mouvements sociaux (écologistes, féministes, etc.) souvent dotés d'une riche capacité en matière d'expertise interactionnelle, voire contributive.

Plutôt que d'opposer une légitimation « par le bas » à une légitimation « par le haut » des savoirs profanes, l'analyse des situations d'expertise montre qu'il est possible de dégager différents gradients sur un large spectre allant d'une reconnaissance sociale à partir d'une légitimité profane acquise de façon locale (cas des malades du sida ou des surfeurs) à une reconnaissance sociale découlant de

l'enrôlement des profanes dans des instruments de gouvernement (cas des procédures d'épidémiologie conventionnelle qui intègrent aujourd'hui des formes d'épidémiologie populaire). Dans un cas comme dans l'autre, toutefois, les savoirs profanes doivent tenir compte d'un certain nombre de règles, parfois directement inspirées du modèle de l'expertise judiciaire, et qui contribuent fortement à discipliner les voies/voix de la contestation. Cela concourt bien sûr à la reconnaissance publique de ces savoirs, mais n'est pas sans conséquence sur l'évolution des formes d'action collective : si cette normalisation de la critique atteste la capacité des personnes ordinaires à se mêler d'enjeux et de décisions à fort coefficient technique, le risque demeure que la critique citoyenne s'épuise dans un « militantisme de papier », sans effet sur la décision. Cette relative neutralisation politique des savoirs profanes, par leur incorporation dans des dispositifs d'expertise conventionnels, peut alimenter les revendications d'autres mouvements plus radicaux, qui contestent cette légitimité acquise (comme le mouvement « zadiste » en France). Le développement de l'expertise citoyenne engendre ainsi des conséquences paradoxales, entre une volonté de délibération rationnelle et des accès de violence politique, dont les sciences sociales n'ont pas fini de démêler les implications pour l'art moderne de gouverner.



- Brown, Phil (1992). « Popular Epidemiology and Toxic Waste Contamination: Lay and Professional Ways of Knowing », *Journal of Health and Social Behavior*, 33, 267-281.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2014 [2001]). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris: Seuil, coll. « Points-Essais ».
- Collins, Harry et Robert Evans (2007). *Rethinking Expertise*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Epstein, Steven (1995). « The Construction of Lay Expertise: AIDS Activism and the Forging of Credibility in the Reform of Clinical Trials », *Science, Technology & Human Values*, Special Issue: Constructivist Perspectives on Medical Work: Medical Practices and Science and Technology Studies, 20(4), 408-437.

- Jouzel, Jean-Noël et Giovanni Prete (2015). « Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides. Émergence et évolution d'une coalition improbable », *Politix*, 28(111), 175-196.
- Lascoumes, Pierre (2011). « Savoirs, expertises et mobilisations », dans Ludivine Damay, Benjamin Denis et Denis Duez (dir.), *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*. Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis, coll. « Travaux et Recherches », 221-227.
- Terral, Philippe et Julien Weisbein (2010). « Ce que savent les surfeurs. Formes de traduction entre savoirs situés et registre expert dans le monde social du surf », dans Yann Bérard et Renaud Crespin (dir.), *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 65-77.
- Trépos, Jean-Yves (1996). *La sociologie de l'expertise*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- Wynne, Brian (1996). « May the Sheep Safely Graze: A Reflexive View of the Expert-Lay Knowledge Divide », dans Scott Lash, Bronislaw Szerszynski et Brian Wynne (dir.), *Risk, Environment and Modernity: Towards a New Ecology*. Londres : Sage Publications, 44-83.